DÉPARTEMENT de L'ORNE
ARRONDISSEMENT

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants 14	12

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt cinq,
Le 04 février 2026 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2026
Présents : Monsieur Jacques PRIGENT, Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Éric RIEDINGER, Monsieur Jean-Louis DESVIGNE, Monsieur André DEBEVE, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Anita LEVALLOIS, Monsieur Philippe POTTIER, Madame Lydia POUPIN, Madame Renée SAUSSAIS, Madame Anne-Marie TREUIL, Madame Léa VIEL
Absents excusés : Monsieur Hervé BROC représenté par Monsieur Vincent LEBRETON
Absent : Monsieur Vincent LEBRETON
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POTTIER

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DEAU POTABLE DE TERRES D'ARGENTAN

DEL DE_001_2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Par jugement en date du 14 novembre 2025, le tribunal administratif de Caen a annulé l'arrêté préfectoral de création du SMAEP de Terres d'Argentan, avec effet au 1er février 2026.

Afin de permettre une continuité dans le fonctionnement administratif, comptable et matériel du SMAEP de Terres d'Argentan et de respecter la procédure de fusion prévue par l'article L.5212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent procéder à une nouvelle élection des délégués (2 titulaires et 1 suppléant).

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-33, L.5211-7 et L. 5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-26-001 du 14 janvier 2026 portant création du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Source de Commeaux, du Syndicat intercommunal d'achat d'eau potable de la Région de Trun, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Meillon et du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région d'Argentan ;
Considérant le projet de statuts du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan, notamment l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;
Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Terres d'Argentan ;
Considérant que les délégués des communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil municipal, conformément à l'article L.5211-7, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués ;

Considérant les candidatures de **M. Jacques PRIGENT - Titulaire**
Mme Florence ECOBICHON – Titulaire
M. Fabien JOUADÉ – Suppléant

Considérant les résultats suivants :

M. Jacques PRIGENT : 12 voix
Mme Florence ECOBICHON : 12 voix
M. Fabien JOUADÉ : 12 voix

Le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE
De proclamer élus les délégués suivants pour représenter la commune et siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan :

Délégué titulaire	**M. Jacques PRIGENT**
Délégué titulaire	**Mme Florence ECOBICHON**
Délégué suppléant	**M. Fabien JOUADÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Jacques PRIGENT
Maire de TRUN

MAIRIE DE TRUN
61 Orne

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599